

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 20 (1940)
Heft: 5

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE : INFORMATIONS PRATIQUES

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

SUISSE

Lettre de Suisse

Seuls les chiffres globaux du commerce extérieur de la Suisse sont publiés depuis le début de cette année. Ils permettent de se rendre compte que l'industrie suisse reste très active en dépit de la guerre, puisque les exportations ont atteint le chiffre de 331 millions de francs suisses au cours du premier trimestre de 1940, ce qui représente une amélioration de un million par rapport à la même période de l'an dernier. Les chiffres de l'importation révèlent une fois de plus l'importance de la Suisse comme acheteur de marchandises étrangères (613,5 millions de francs suisses pour les trois premiers mois de 1940).

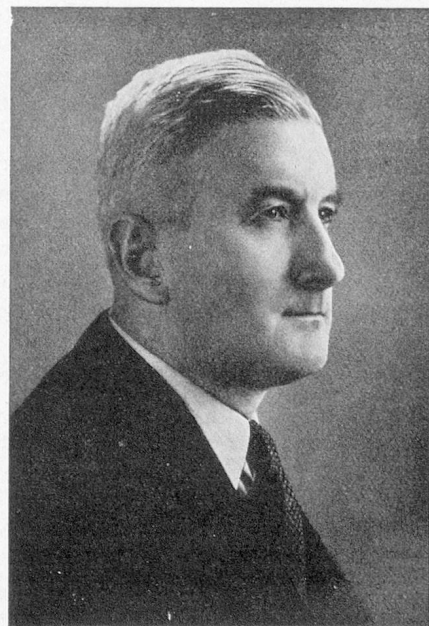
Quant au coût de la vie, l'indice y relatif s'élevait à 144,8 à fin mars 1940, ce qui représente une hausse de 5,5 p. 100 depuis le début de la guerre. Les autorités ont pris dès le mois d'août 1939 des mesures très sévères pour empêcher toute augmentation injustifiée, mais on ne peut évidemment pas empêcher une hausse normale, consécutive aux événements internationaux.

La situation du franc suisse reste inchangée. Malgré le déficit de la balance commerciale, les exportations d'or sont peu importantes. La circulation des billets se maintient à un niveau élevé, mais les fluctuations qu'elle présente sont normales. Les taux du marché monétaire restent aussi sans changement. Le rendement des emprunts fédéraux n'a présenté que de faibles variations et se trouve être à la fin du premier trimestre à un niveau un peu plus élevé qu'à la fin de 1939. L'indice des actions n'a pas varié non plus d'une manière importante.

Mais ce qui a préoccupé le plus les autorités suisses, ces derniers temps, ce sont les mesures à prendre pour assurer la couverture des dépenses de mobilisation. Si, en effet, les puissances étrangères ont reconnu la neutralité helvétique, la Suisse, de son côté, s'est engagée à faire respecter cette neutralité. Et les Suisses partent de l'idée que seule une armée forte peut sauvegarder leur indépendance. Cela explique pourquoi les autorités suisses ont voué tant d'attention, depuis plusieurs années, à la défense nationale. Des sommes immenses ont été consacrées à construire des fortifications et à fabriquer des armements nouveaux. Aujourd'hui encore, la mobilisation de l'armée coûte à l'État plusieurs millions par jour, qui viennent s'ajouter aux fortes dépenses

qu'on continue à faire pour les travaux de fortifications qui se poursuivent, et à l'achat de matériel de guerre. Pour se procurer les ressources nécessaires, le Gouvernement a fait tout d'abord appel à l'épargne, en lançant en souscription, au mois de mars, un emprunt de 200 millions de francs suisses, qui, en quelques jours, fut plus que couvert.

Ensuite, dans la seconde moitié d'avril, le Gouvernement suisse, en vertu de ses pleins pouvoirs, a décrété une série de mesures devant lui permettre de se procurer les ressources nécessaires pour financer la mobilisation. Il s'agit d'un impôt de défense nationale, d'un impôt sur le revenu, prélevé à la source, d'un impôt sur la fortune, d'un prélèvement sur le fonds d'égalisation des changes, d'un impôt sur les bénéfices de guerre et d'un impôt sur le chiffre d'affaires.

Chambre de Commerce de Genève
(1865-1940)

M. Robert JOUVET, Directeur de la Chambre de Commerce de Genève

Fondée en 1865, la Chambre de Commerce de Genève célèbre cette année son soixante-quatrième anniversaire. A cette occasion, M. Robert Juvet, son actif et distingué

Directeur, a publié un livre dans lequel il retrace, brillamment et avec concision, l'activité de la Chambre de Commerce au cours de ces trois derniers quarts de siècle.

Dans son élogieuse préface, M. Albert Picot, Conseiller d'Etat, caractérise ainsi le bel ouvrage de M. Jouvét :

« ...L'ouvrage que publie aujourd'hui M. Robert Jouvét est le monument le plus durable que l'on pouvait ériger pour dire l'histoire des 75 ans de la Chambre de Commerce. Mais il n'est pas seulement cela. Par le fait, que la Chambre de Commerce s'est trouvée constamment au centre du front de bataille pour le salut de Genève, son histoire est, en quelque sorte, celle de l'économie du canton. C'est aussi, à cause des grandes luttes sur le terrain fédéral, une tranche de l'histoire de l'économie suisse. Non seulement les amis de la Chambre, mais tous les amis de Genève trouveront un très grand intérêt à la lecture de ces pages vivantes et lourdes d'expériences acquises à l'école de la vie... »

Les membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, intéressés par le livre de M. Jouvét, peuvent en prendre connaissance au siège de la Compagnie, 16, avenue de l'Opéra.

Émissions radiophoniques en Suisse

Quotidiennement, le Service de la Radiodiffusion suisse donne des informations sur les principaux événements de la journée tant en Suisse qu'à l'étranger aux postes et heures suivants :

	(heure suisse)
Beromunster. Onde 539,6 m = 556 Kc.	22.00
Sottens Onde 443,1 m = 677 Kc.	22.20
Monte Ceneri Onde 257,1 m = 1.167 Kc.	21.50

D'autre part, nous venons de recevoir le programme des émissions pour les Suisses d'Europe pendant le mois de juin prochain :

3 juin, Studio de Lausanne : Emission nationale : Ce sont nos Compatriotes ; présentation de la Suisse alémanique par M. Zermatten ; présentation de la Suisse romande par M. Spoerri. Disques de musique typique.

10 juin, Studio de Zurich : Extraits de films suisses.

17 juin, Studio de Genève : L'envol de nos cloches : évocation musicale et littéraire.

24 juin, Studio de Berne : Voici l'été dans les montagnes.

La flotte suisse

Depuis la guerre, la Suisse possède sa flotte commerciale qui est composée actuellement de 16 navires, affrétés par une Compagnie grecque. Ces navires, dont la jauge totale est de 156.000 tonneaux environ, portent sur leur flanc la croix blanche sur fond rouge et le mot « Switzerland ». Le grand mât est orné également des couleurs helvétiques. Un représentant des autorités suisses est présent à bord. En dehors de ces bâtiments, la Suisse utilise également des navires affrétés pour un seul voyage.

FRANCE

Création d'un Conseil Supérieur de l'exportation

Un décret du 30 avril 1940, publié dans le « Journal Officiel » N° 109 du 1^{er} mai 1940, porte création d'un Conseil supérieur de l'exportation. L'exposé des motifs définit ainsi les raisons de la constitution du nouveau Conseil :

« Il est indispensable, pour économiser nos ressources en or et en devises, que nos ventes à l'étranger compensent, dans la plus grande mesure possible, les importations de matières premières qu'exige la défense nationale.

Un large développement de ces exportations s'impose également pour la préparation de l'après-guerre, afin que les industries, dont la capacité de production aura été accrue pour répondre aux besoins militaires, puissent trouver sur les marchés extérieurs des débouchés susceptibles d'absorber l'excédent de leurs fabrications adaptées aux besoins nouveaux. »

Déjeuner de la presse étrangère

L'Association Syndicale de la Presse étrangère à Paris a réuni à l'occasion d'un déjeuner, le 26 avril dernier, ses membres et de nombreuses personnalités françaises. Le déjeuner fut présidé par M. L.-O. Frossard, Ministre de l'Information. Un discours fut prononcé par M. Maurice Muret, Membre de l'Institut.

Erratum

Dans le numéro d'avril 1940 de la « Revue Economique Franco-Suisse » (N° 4), dans l'article intitulé : « Le Consulat de Suisse à Mulhouse » (pages 161, 162 et 163), nous avons malheureusement reproduit faussement la signature de M. Kunz. Celui-ci se prénomme Walter et non Charles.

JOAILLERIE - HORLOGERIE

F. SENN

13, Boulevard Saint-Denis



BIJOUTERIE - ORFÈVRE